



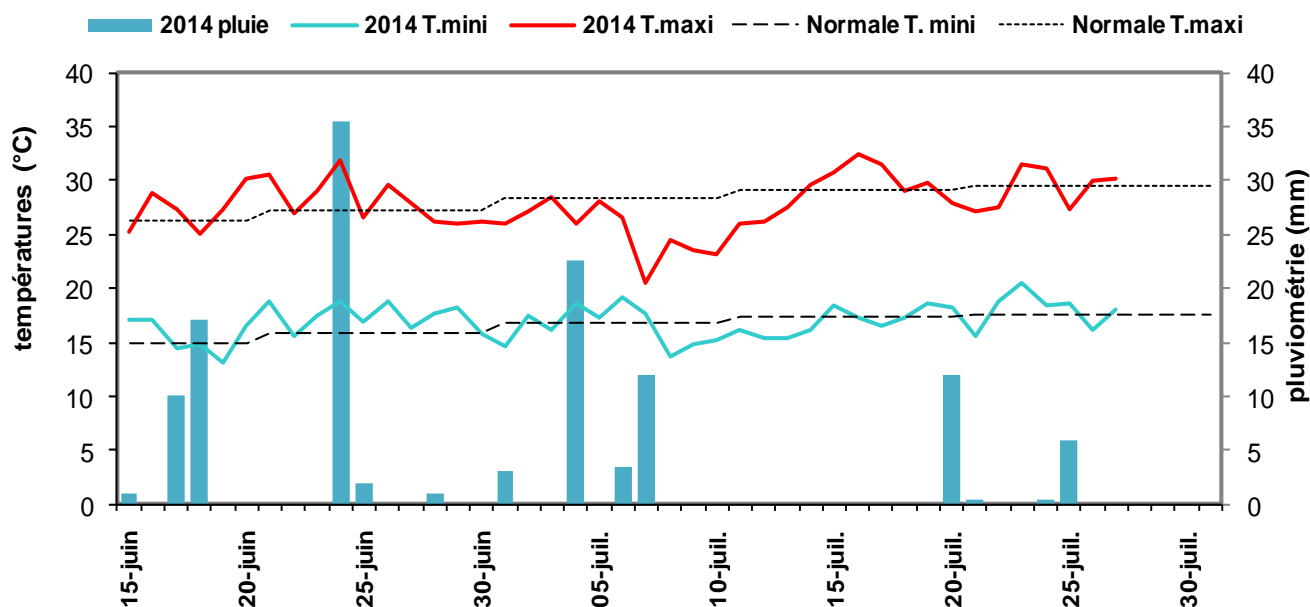
Bulletin du 29 juillet 2014

## ELEMENTS CLIMATIQUES

Après une deuxième quinzaine de juin au cours de laquelle les températures, tant maximales que minimales, étaient demeurées supérieures aux normales, la première moitié du mois de juillet a connu des conditions moins favorables (épisodes pluvieux-orageux, températures maximales durablement et nettement en dessous des normales).

Depuis la mi-juillet, malgré la persistance des phénomènes orageux, les températures sont remontées à des niveaux proches des normales.

### Températures et pluviométrie depuis le 15 juin (station du Mas d'Adrien - Fourques)



## ETAT DES CULTURES

Les informations sont issues du réseau de parcelles sur lesquelles sont positionnés les essais variétaux du CFR.

Pour les semis réalisés dans les derniers jours d'avril (4 situations culturales), on observe :

- un stade épiaison atteint, pour la variété Riège (variété à cycle très précoce), entre le 19 et le 23 juillet,
- des variétés demi-précoces (Arelate, Ariete, Brio, Adret, ...) très proches du stade épiaison, lequel devrait être atteint dans les quelques jours à venir.
- les variétés les plus tardives (Thaibonnet, Gageron) au stade montaison, voire début gonflement de la gaine.

Pour les semis réalisés vers le 10 mai (3 situations culturales), les premiers épis sont visibles seulement sur la variété Riège.

## DEBIT DU RHÔNE ET QUALITE DE L'EAU D'IRRIGATION

Alors que fin juin le débit du Rhône avait diminué à un niveau pouvant avoir des conséquences sur les remontées salines, les pluviométries enregistrées depuis sur le bassin-versant ont permis une très nette remontée de celui-ci (plus de 2000 m<sup>3</sup>/seconde mi-juillet).

Il convient néanmoins de rester vigilant, la période à venir étant potentiellement la plus problématique.

## ADVENTICES

Les interventions herbicides sont à ce jour terminées ; les observations de l'enherbement confirment, dans nombre de situations, les difficultés rencontrées pour le contrôle des espèces les plus problématiques présentes dans les rizières (*Echinochloa* spp., Cypéracées, ...).

La progression de la présence du *Leptochloa*, déjà signalée en 2013, apparaît encore importante. Cette espèce est en outre parfois confondue avec la *Leersia*, autre graminée adventice des cultures de riz.



Inflorescences  
*Leptochloa* (à gauche)      *Leersia* (à droite)

### Leptochloa

Espèce annuelle

Reproduction par graines uniquement

Levées échelonnées

Hauteur supérieure au riz (jusqu'à 1 m 50)

Fort tallage

Feuillage vert clair

Ligule membraneuse déchiquetée



Leptochloa :  
ligule membraneuse déchiquetée

### Leersia

Espèce vivace

Reproduction par graines et par voie végétative

(avec un décalage de levées)

Hauteur équivalente à celle du riz

Feuilles coupantes recouvertes de poils courts

Ligule tronquée et courte

Panicule lâche d'un vert pâle



Leersia :  
nœud poilu

## PYRALE

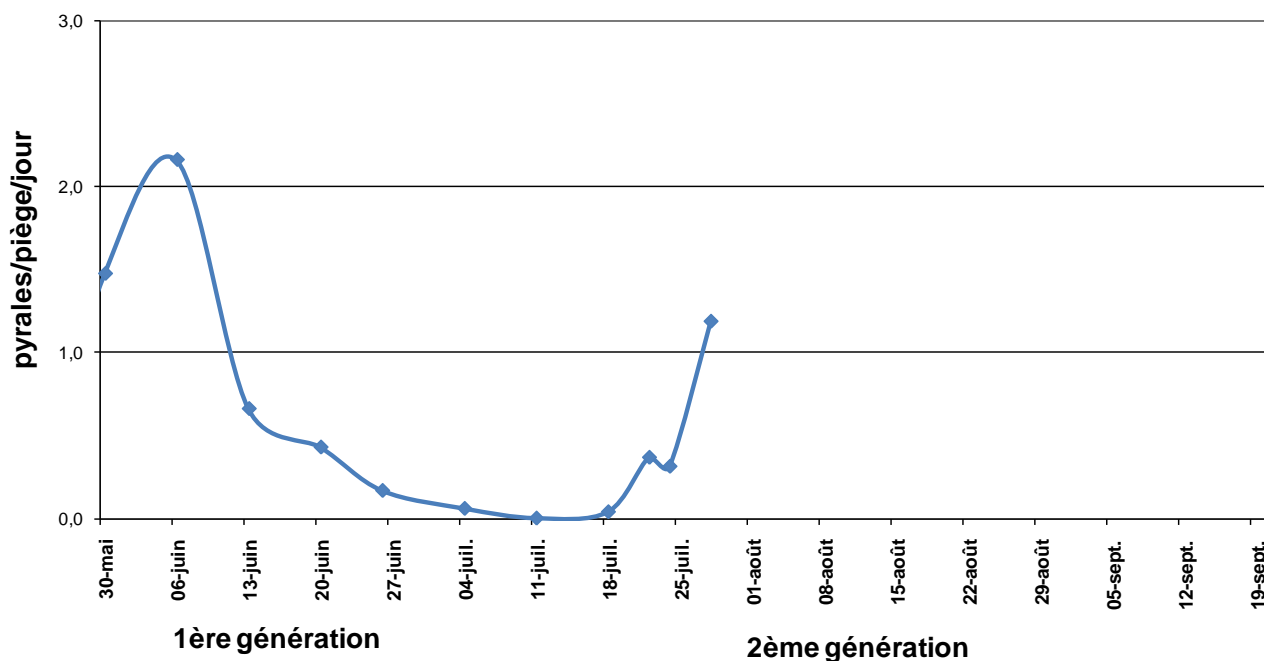
Le réseau de piégeage est en place depuis la fin du mois de mai (16 pièges à phéromones répartis sur 8 sites).

Le pic de vol de la première génération avait été observé lors du relevé du 6 juin 2014, ce qui correspondait à une année normale.

Après une période au cours de laquelle les captures de papillons ont été nulles, les relevés successifs réalisés depuis le 22 juillet ont mis en évidence un redémarrage des vols, d'abord limité, puis nettement plus important lors du relevé réalisé ce jour (*voir graphique ci-dessous*).

### **Réseau de piégeage pyrale :**

Courbe des captures au 28 juillet 2014



Les papillons adultes ont une durée de vie courte (4 à 8 jours), pendant laquelle les femelles pondent leurs œufs.

A cette période, compte tenu de températures élevées, l'incubation des œufs dure 5 à 7 jours. Puis, dès éclosion, les jeunes larves migrent vers l'intérieur des tiges de riz dans lesquelles elles poursuivent leur développement.

La sensibilité de la variété (*voir tableau ci-dessous*) à la pyrale du riz et la situation parcellaire (parcelle abritée –secteur sensible) sont deux éléments importants à prendre en compte dans l'analyse du risque.

<b>Sensibilités variétales à la pyrale</b>				
<b>Tolérantes</b>			<b>Très Sensibles</b>	
<b>Ronds</b>	Cigalon	Ambra	Brio	
	Gageron	Selenio		
<b>Medium</b>	Loto		Manobi	
<b>Longs A</b>	Augusto	Arelate	Opale	Ariete
	Eurosis	Dardo*		
<b>Longs B</b>	Thaibonnet	Adret		
	Ellebi			
	Gladio			
	CRLB1			

(\*): à confirmer pour les variétés les plus récentes

## PYRICULARIOSE

Si durant une grande partie du mois de juillet, les conditions sont apparues peu propices au développement de la maladie (températures limitées, épisodes de vent, humidité faible), elles ont évolué depuis quelques jours (durées d'humectations importantes).

Même si aucun symptôme n'a été observé à ce jour dans les parcelles du réseau, il convient de rester vigilant, et de réaliser des observations fréquentes, en particulier dans les situations à risques : variétés sensibles, parcelles ou parties de parcelles abritées (haies, ségonnaux), disponibilité élevée en azote (précédent luzerne, ...).

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS, QUI CONSTITUENT LE COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

*Sonia ER-RAHMOUNI, Gérard FEOUGIER, Cyrille THOMAS (Centre Français du Riz), Olivier BLANC (Comptoir Agricole du Languedoc),*

**RELECTURE DE CE BULLETIN :** *Eric OUDARD (SRAL PACA),*

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*